

RAPPORT N° 04/6-45
au Conseil Municipal

OBJET

**TRAITEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ**

I INTRODUCTION

A Rappel

Jusqu'au 31 décembre 2004, la Direction Environnement dispose d'un marché intitulé «prestations de balayage manuel», étendu à l'ensemble du territoire de la Commune.

Celui-ci dernier se définit par les caractéristiques suivantes :

- Durée : trois ans,
- forme : marché à bons de commande, de montant :
 - ⇒ mini 100 000,00 €,
 - ⇒ maxi 400 000,00 €.

Les dépenses annuelles comprises dans la fourchette 200 000,00 à 264 000,00 € TTC se répartissent comme suit :

Sites	Fréquence d'intervention	Evaluation annuelle TTC
Marchés forains	Mensuelle et répétitive	36 630,69
Promenades et quartiers - Barachois - Carré piéton - Quartier Saint-Jacques - Trinité	Mensuelle et répétitive	152 139,30
Reste du territoire de la Commune	Besoins ponctuels	64 998,00
TOTAL		233 879,79

B Renouvellement et évolution des prestations

Compte tenu de la réalité, les nouvelles procédures adoptées par la Direction tiennent compte de différentes données : site, fréquence d'intervention, coût.

La Commune a donc lancé deux appels d'offres qui remplacent celui en cours jusqu'au 31 décembre 2004.

RAPPORT N° 04/6-45

Deux procédures bien distinctes

Objet	Allotissement / Autres	Forme	Observation
Balayage manuel des marchés forains, promenades et quartiers de la Commune	<u>2 lots distincts</u> Lot 1 : marchés Lot 2 : promenades et quartiers Quantifiable et répétitif	Marché à prix forfaitaire	Procédure déclarée sans suite
Traitement et entretien de la voirie de la Commune	En réponse à des besoins ponctuels (fêtes, manifestations diverses)	Marché à bons de commande	En cours

Compte tenu des dépenses antérieures relatives aux besoins ponctuels, les montants mini et maxi annuels TTC ont été définis comme suit:

⇒ mini 65 000,00 €,

⇒ maxi 260 000,00 €.

C Procédure de passation du marché

Appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, 57 à 59, et 72 du Code des Marchés Publics) - marchés à bons de commande.

D Optimisation et définition des prestations

Pour optimiser l'entretien de la voirie, la Direction Environnement a élargi le cadre des interventions du marché à plusieurs prestations.

Débroussaillage	des dépendances végétalisées
Désherbage manuel	des surfaces minéralisées (filets d'eau, trottoirs...) des dépendances végétalisées
Désherbage chimique	des surfaces minéralisées (filets d'eau, trottoirs...) des dépendances végétalisées
Dégagement de la voirie	(petit éléage, débroussaillage en hauteur...)
Enlèvement des déchets	
Balayage	

E Caractéristiques de l'appel d'offres

Catégorie du service	27
Nomenclature	Classification CPV : 77310000, 77313000 et 77314000 Autre nomenclature : 84.02
Durée du marché	Le marché prend effet à compter de la date de notification, avec possibilité de reconduction expresse, sans que la durée totale du marché ne puisse dépasser 3 ans.

II Décision de la Commission d'appels d'offres

La Commission d'Appel d'Offres réunie les 24 novembre et 1er décembre 2004, a procédé au choix des offres, sur la base des critères énoncés dans le Règlement de la Consultation :

- les prix,
- la valeur technique de l'offre,

conformément aux dispositions de l'Article 59 II du Code des Marchés Publics.

III DEMANDE D'AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE

Je vous demande, en conséquence, de m'autoriser à signer le marché avec le candidat retenu par la Commission d'Appel d'Offres, à savoir : LE JARDIN DE CHLOE.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VETTES


2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100 101 102 103 104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127 128 129 130 131 132 133 134 135 136 137 138 139 140 141 142 143 144 145 146 147 148 149 150 151 152 153 154 155 156 157 158 159 160 161 162 163 164 165 166 167 168 169 170 171 172 173 174 175 176 177 178 179 180 181 182 183 184 185 186 187 188 189 190 191 192 193 194 195 196 197 198 199 200

**DELIBERATION N° 04/6-45
du conseil municipal
en séance du vendredi 17 décembre 2004**

OBJET

**TRAITEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE
AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie les 24 novembre et 1er décembre 2004 ;

Considérant les crédits inscrits sous les Chapitre 11, Compte 61100005 et Fonction 812 ;

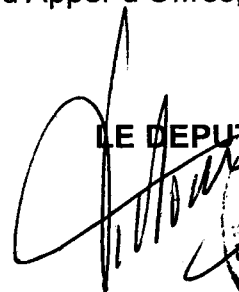

Sur le RAPPORT N° 04/6-45 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise le Député-Maire à signer le marché de traitement et d'entretien de la voirie communale avec le candidat retenu par la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :
LE JARDIN DE CHLOE.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 27 DEC. 2004


LE DEPUTE MAIRE

René-Paul VICTOR MAIRE